

CCAS D'AUROS

34 Route du Foirail

33124 AUROS

Délibération N°11CC2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 033-263300212-20260512-11CC2026-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : SECOURS D'URGENCE

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur CAMON-GOLYA, Président.

Nombre de membres du CCAS exercice : 9

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 6 Mai 2026

Présents : CAMON-GOLYA Philippe, SABIDUSSI Isabelle, UROS Catherine, GARCIA Cécile, SARREAU Léa, CARRASSET Marie-Hélène, RAMIO Coralie, AYPHASSORHO Laure

Excusée : MARCHAL Colette

Secrétaire de séance : SABIDUSSI Isabelle

Vu les demandes fréquentes de secours d'urgence émanant de personnes domiciliées sur la commune ou de personnes sans domicile fixe qui ont besoin de denrées alimentaires ou de carburant ;

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de déterminer les aides qu'il pourrait délivrer pour répondre aux besoins urgents de ces personnes.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

AUTORISE le Président à délivrer des bons alimentaires de 50 € maximum (hors boissons alcoolisées et tabac) et des bons de carburant de 100 € maximum dans le cadre du secours d'urgence auprès des administrés et des personnes sans domicile fixe.

* * *

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire

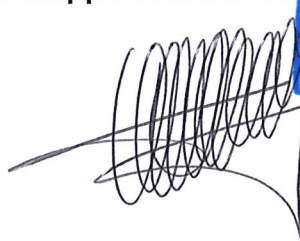

Après envoi en Préfecture

Le 13 Mai 2026

Pour extrait conforme

Le Président

Philippe CAMON-GOLYA

La secrétaire de séance

Isabelle SABIDUSSI

